

La loi anti-avortement en Pologne échoue à cinq voix près

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 31 août 2011

La Diète polonaise a [rejeté](#) un texte qui visait à repénaliser l'avortement dans tous les cas par 191 voix contre 186... et cinq abstentions, et en l'absence de 78 députés. Il s'en est vraiment fallu de très peu pour que cette proposition de loi pro-vie, dont l'examen a été imposé à la Chambre basse par une pétition qui a recueilli 600.000 signatures en 15 jours (6 fois plus qu'il n'en faut pour mettre un texte à l'ordre du jour du Parlement), ne soit adoptée.

Dès début juillet, les membres de la Diète avaient contredit la Commission des Affaires sociales de l'assemblée polonaise qui avait rejeté le texte, ainsi que l'initiative de gauche visant à faire éliminer le texte d'emblée, en décidant par 254 voix contre 151 de le renvoyer en commission. Un nouvel examen du texte dans ce cadre avait abouti à son [rejet](#), le 25 août par 45 voix contre 22 à la faveur de la défection de quelques élus de la coalition au pouvoir autour de la Plateforme civique.

Malgré ce refus de retransmettre le texte devant la chambre basse, celle-ci s'est de nouveau emparée du texte puisque les avis de la commission parlementaire ne sont pas contraignants.

Ce rejet en assemblée, avec une abstention déterminante et un absentéisme remarquable, reflète peut-être autre chose qu'un refus pur et simple d'adopter une loi d'interdiction totale de l'avortement. Comme le rapportait [LifeSite](#) il y a quelques jours, l'initiative, pour intéressante qu'elle soit, n'avait pas le soutien absolu de tous les mouvements pro-vie polonais.

De fait, le texte le prévoyait aucune aide pour les femmes enceintes en détresse, et envisageait de ne plus faire enseigner dans les écoles la « préparation à la vie familiale » qui enseigne le respect de la vie et de la dignité humaine.

Tout cela mérite d'être discuté et l'Eglise catholique, quant à elle, avait apporté son entier soutien à la loi qui sans tenir compte des points sus-nommés ne les empêche pas d'être mis en œuvre...

LifeSite rappelle qu'Amnesty International fait partie des opposants du texte (au nom du droit à l'avortement pour le coup), et qu'une autre loi inverse, qui entend faire légaliser systématiquement l'avortement jusqu'à 12 semaines, a été soumise à la Diète en juillet par les partis de gauche ; elle prévoit également le financement de la contraception par des fonds publics et la mise en place d'« éducation sexuelle » dans les écoles.

© leblogdejeannesmits.